

L'événement

2 500 fumeurs de crack errent dans les rues

C'ÉTAIT le 16 novembre. Une centaine de toxicomanes étaient évacués du squat coincé derrière les voies ferrées du boulevard Ney (XVIII^e) où ils avaient trouvé refuge après une précédente expulsion de Saint-Denis (93). Faute d'un accord sur le choix du terrain, l'installation de locaux sanitaires préfabriqués (proposée par le maire PS du XVIII^e, Daniel Vaillant, et soutenu par la Mildt*) était finalement abandonnée. Et les toxicomanes expulsés — essentiellement des fumeurs de crack « marginalisés et en très grande précarité » — étaient renvoyés à la rue.

Un mois plus tard, rien n'a vraiment changé. « Les toxicomanes n'ont évidemment pas disparu », souligne Pierre Leyrit, responsable de la coordination Toxicomanie 18, en rappelant que les associations ont recensé environ 2 500 « crackers » dans le nord-est de Paris. « Ceux qui fréquentaient le squat du boulevard Ney se sont à nouveau éparpillés dans le secteur, squattant des caves, des parkings... L'expulsion n'a rien réglé. »

Certains imaginent des solutions nouvelles. Notamment autour de l'idée avancée par le Conseil de Senlis lors de son dernier colloque parisien fin novembre (*lire ci-dessous*). Ce comité international d'experts suggère de créer dans le nord de la capitale un « centre d'injection » — les spécialistes préfèrent le terme moins restrictif de lieu de « consommation » — où les toxicomanes pourraient venir se shooter sous surveillance médicale et sociale.

L'expulsion des squats n'a rien réglé

Cette idée a été reprise la semaine dernière par le groupe des Verts parisiens lors du Conseil de Paris. Sylvain Garel et Véronique Dubarry ont ainsi déposé un vœu pour que « la Ville mette en place rapidement un dispositif d'accueil sanitaire et social des usagers de drogue permettant la consommation sur place ». La proposition, nuancée par la majorité qui rappelle que la création de ce type de centre relève exclusivement de l'Etat, a été adoptée dans son principe.

Si les acteurs médico-sociaux qui œuvrent dans le domaine de la toxicomanie se félicitent

de cette « piste de travail, innovante, réaliste et pragmatique », l'éventuelle création d'une salle d'injection à Paris est loin de faire l'unanimité. Dans les quartiers concernés comme au sein du conseil municipal. Ainsi Roxane Decorte, élue UMP du XVIII^e et « habitante depuis toujours du quartier populaire de la Chapelle », ne s'est pas privée de dire tout le mal qu'elle en pense.

« Trop c'est trop, lâche l'élue, rappelant que son quartier compte déjà trois centres d'accueil des toxicomanes. On ne peut pas accepter que toutes ces structures soient concentrées dans le même arrondissement », conclut-elle. « L'urgence est malheureusement ailleurs », rétorque

Pierre Leyrit, de Toxicomanie 18, en soulignant que la création d'un centre d'injection n'est pas envisageable à court terme. « Dans l'immédiat, le problème, c'est le froid. »

Le dernière réunion de la Mildt, organisée après l'expulsion du squat, a conclu à la nécessité d'organiser un plan d'hébergement Grand Froid spécifique pour la population toxicomane. Un plan qui ne s'improvise pas et qui ne pourra être mis en place avant plusieurs mois. En attendant, 2 500 « crackers » continuent leur errance dans le nord-est de Paris.

BENOÎT HASSE

* Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie.

Les habitants du XVIII^e se mobilisent

SAMEDI après-midi, à la Maison des associations du XVIII^e arrondissement, une soixantaine de personnes se sont réunies pour évoquer la situation de plus en plus délicate des nombreux toxicomanes régulièrement jetés à la rue à chaque expulsion de squat par la police. Les motivations des participants (habitants, représentants d'associations de quartier, professionnels...) n'étaient pas toutes identiques, loin de là. Plusieurs associations de quartier dénoncent en effet en premier lieu la gêne occasionnée par les toxicomanes et martèlent la volonté des habitants de pouvoir vivre tranquillement. Les professionnels en sont bien conscients, mais soulignent la nécessité d'une prise en charge. Tout le monde s'est finalement mis d'accord pour l'organisation d'une nouvelle réunion, vraisemblablement dans trois semaines, et le lancement d'une pétition pour exiger l'ouverture de structures d'accueil fonctionnant jour et nuit.

Centres d'injection : les limites de la loi

IL EN EXISTE déjà une soixantaine dans trente-six villes européennes. Les « centres d'injection contrôlée », qui offrent aux toxicomanes un encadrement médical et social, permettent, selon les experts, une réduction des risques sanitaires et de sécurité. « Ils ont fait la preuve de leur efficacité », insistent les représentants du Conseil de Senlis, un institut international de réflexion sur les drogues qui a tenu son congrès fin novembre à Paris. Préconisé par les experts, le projet d'ouverture d'un tel centre en France (et de préférence

dans le Nord-Est parisien) se heurte cependant à de nombreux blocages, à commencer par des problèmes d'ordre légal.

« Il ne s'agirait pas d'un shootodrome »

La création d'un site où les « crackers » et les héroïnomanes pourraient venir ouvertement consommer de la drogue est en effet en contradiction avec la loi de 1970 sur la toxicomanie. En particulier l'article L 630 qui condamne « l'incitation à la consommation » et la présentation de la drogue sous un jour

favorable. « On court le risque que des actions de prévention et d'information soient assimilées à ces deux délits », rappelle Pierre Leyrit, de la coordination Toxicomanie 18. Le spécialiste se dit tout de même satisfait que l'idée de « centres de consommation contrôlée » fasse son chemin en France. « A condition qu'il ne s'agisse pas simplement de créer un *shootodrome*. Ce type de structure n'a d'intérêt que s'il intègre un dispositif médical et social. »

B.H.